

CREPS PACA



**POLE RESSOURCE NATIONAL SPORT EDUCATION
MIXITES CITOYENNETE**

MARCHE PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE

**REALISATION DE L'EVALUATION DU DISPOSITIF ET
DES PROJETS DES FABRIQUES D'INITIATIVES CITOYENNES »**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limite de remise des offres :

1^{er} mars 2017

à 17h00

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente consultation est organisée par le CREPS PACA, Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Provence Alpes – Côte d'Azur pour le Pôle Ressource National « sport, éducation, mixités, citoyenneté » - Mission « Initiatives citoyennes ».

Adresse et coordonnées du pouvoir adjudicateur :

Direction du CREPS PACA
Pont de l'Arc
CS 70445
13 098 AIX-EN-PROVENCE cedex 2 Téléphone : 04.42.93.80.02
Télécopie : 04.42.27.53.28
Email : direction@creps-paca.sports.gouv.fr

ARTICLE 2 - OBJET et LIEU DE LA CONSULTATION

Ce marché concerne la réalisation d'une évaluation du dispositif et des projets des « Fabriques d'initiatives citoyennes »

Pôle ressources national SEMC –
Mission « initiatives citoyennes »
Site d'Aix en Provence
Pont de l'Arc – CS 70445
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 – Définition de la procédure

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée au sens de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3.2 - Décomposition en tranche et en lots

Le marché n'est ni divisé en tranche, ni en lot.

3.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres, telle que fixée dans le présent règlement.

3.4- Modalités de financement

Le marché sera financé sur le budget de fonctionnement de l'établissement.

3.5 - Règlement du marché

Le paiement est effectué par mandat administratif dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception de la facture, conformément aux règles de la Comptabilité Publique.

ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS

4.1 - Composition du dossier

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement (A.E.)
- le cahier des charges
- la lettre de candidature – Modèle Cerfa DC1,

4.2 - Modification du dossier

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **six jours** avant la limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres et les documents remis par les candidats seront rédigés en français.

Les prix seront exprimés en Euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

5.1 - Pièces de la candidature

- 1- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise telle que prévue à l'article 44 du Code des Marchés Publics,
 - copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'art 43 CMP
 - documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur dans les conditions fixées à l'art 45
- 2- Les références professionnelles de l'entreprise tels que prévues à l'art 45 CMP, c'est-à-dire
 - la liste des principales prestations de même nature réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- 3- Les références concernant les capacités techniques tel que prévues à l'article 45 CMP :
 - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement.

Le candidat pourra utiliser à cette fin :

- la lettre de candidature établie au moyen de l'imprimé DC1 (modèle joint),

5.2 – Pièces de l'offre :

- un acte d'engagement : document joint à compléter, dater et signer ;
- le cahier des charges joint à parapher.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La transmission par voie électronique n'est pas autorisée pour cette consultation.

Les offres seront transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remises sous pli cacheté contre récépissé :

A l'adresse suivante :

Pôle ressources national SEMC - MIC

CREPS PACA

Site d'Aix en Provence

Pont de l'Arc – CS 70445

13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

L'enveloppe portera la mention : « **NE PAS OUVRIR** » et **le cachet de l'entreprise**.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les pièces de la candidature et les pièces de l'offre dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, sont susceptibles de ne pas être retenus et d'être renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 7 – CHOIX ET CLASSEMENT DES OFFRES

Le choix et le classement des offres se fait en fonction des critères pondérés suivants :

Libellé	%
- Prix	40%
- Moyens humains et compétence mobilisée	20%
-Expérience quant à des prestations de même nature	25%
-Appropriation du sujet Fabriques d'initiatives citoyennes	15%

Les offres sont classées par ordre décroissant des points obtenus. L'offre classée première est celle qui a obtenu le plus de points.

En cas d'égalité de points, les offres concernées sont classées suivant le critère du prix, la moins disante étant la mieux classée. L'entreprise retenue est celle dont l'offre est classée première.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du CMP. Le délai imparti pour remettre ces documents ne pourra pas être supérieur à 8 jours.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Sur le plan technique : Laurelou PELLETIER - chargée de mission de la mission « initiatives citoyennes » - Tél : 06 37 75 02 86. - Email : l.pelletier@semc.sports.gouv.fr et Loic Lecanu, chargé de mission « Partenariat – communication » du PRN SEMC – 06 09 67 77 36. – Email : l.lecanu@semc.sports.gouv.fr

- Sur le plan administratif : Renaud de Vezins, Responsable du Pôle Ressources National « Sport Education Mixité Citoyenneté » et de la Mission « Initiatives citoyennes »
Tél : 04 42 52 29 31 - Email : r.devezins@semc.sports.gouv.fr